



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
25 AVRIL 2022

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 25 avril 2022 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^{ième} vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A35-04-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A36-04-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mars 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Dépôt du rapport financier 2021;
6. Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 30;
7. Assurances générales pour la période 2022-2023 – Renouvellement des polices d'assurances responsabilité civile primaire, complémentaire et excédentaire ainsi que municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

8. Honoraires professionnels supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013);
9. Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Fatima-Zohra Amrane;
10. Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Khristian Mick Ntonono Bukete;
11. Création d'un poste de chargé de projet;
12. Création d'un poste de technicien automatisation et contrôle et abolition du poste d'opérateur d'usine régulier à temps complet (horaire de jour);
13. Modification de la date de l'assemblée ordinaire du 24 mai 2022;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondance :
 - Ville de Mascouche – Résolution 220411-13 – Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A37-04-2022 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mars 2022)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mars 2022 soit accepté tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A38-04-2022 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 537 584,46 \$ et de 141 576,36 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 191 661,49 \$ et de 873 640,22 \$ préparées le 19 avril 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A39-04-2022
(Dépôt du rapport financier 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt, par la secrétaire-trésorière, du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A40-04-2022
(Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 30)

ATTENDU la résolution 13-01-2010 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procédait à l'adoption du règlement numéro 30 décrétant des travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses et autorisant un emprunt au montant de 4 837 200 \$;

ATTENDU QUE le total des dépenses déjà financées à ce jour dans le cadre de ces travaux s'élève à 1 320 655 \$;

ATTENDU QU'un nouvel emprunt temporaire est nécessaire afin de permettre la poursuite des travaux;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne pour le solde des travaux à effectuer, soit pour un montant 3 516 500 \$ en respect avec le montant autorisé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 30.

QUE les termes de cet emprunt soient ceux prévus à l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Terrebonne et la RAIM.

QUE le président ou en son absence un des vice-présidents ainsi que la secrétaire trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A41-04-2022

(Assurances générales pour la période 2022-2023 – Renouvellement des polices d'assurances responsabilité civile primaire, complémentaire et excédentaire ainsi que municipale)

ATTENDU la résolution A09-01-2022 datée du 24 janvier 2022 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) entérine le renouvellement du portefeuille d'assurances générales que détient la RAIM pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la période d'assurance pour la responsabilité civile et municipale venait à échéance le 16 février 2022 et que les conditions de renouvellement n'étaient pas encore connues à cette date;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Grandchamp, conseiller principal de la firme Fidema Groupe conseils inc., présentée dans son rapport daté du 28 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le renouvellement des polices d'assurances responsabilité civile primaire, complémentaire et excédentaire ainsi que municipale pour la période du 16 février 2022 au 16 février 2023, le tout en conformité avec la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc. et la recommandation de Fidema Groupe conseils inc., au montant de 125 035,17 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A42-04-2022

(Honoraires professionnels supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013))

ATTENDU la résolution A106-09-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-conseils S.E.C pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant, au montant de 197 929,46 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des modifications à la conception des plans et devis sont nécessaires en raison de travaux complémentaires et imprévus qui ne changent pas la nature du projet;

ATTENDU QUE deux (2) demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que les coûts des services d'ingénierie additionnels qui en découlent totalisent un montant de 30 669,58\$ (t.t.c.), soit;

Avenant 1	Conception et implantation pour l'ajout d'équipement de surveillance et d'une barrière motorisée incluant les systèmes de communication à distance et un abri permanent	14 659,31 \$ (t.t.c.)
Avenant 2	Modification à la conception des fondations en fonction des recommandations de l'étude géotechnique	16 010,27 \$ (t.t.c.)



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 1 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C et approuve ceux associés à l'avenant 2, le tout au montant de 26 675,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A43-04-2022
(Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Fatima-Zohra Amrane)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

D'AUTORISER madame Fatima-Zohra Amrane, étudiante au programme d'études professionnelles de conduite de procédés de traitement de l'eau, à faire un stage non rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), du 24 mai au 3 juin 2022, et ce, conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A44-04-2022
(Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Khristian Mick Ntonono Bukete)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

D'AUTORISER monsieur Khristian Mick Ntonono Bukete, étudiant au programme d'études professionnelles de conduite de procédés de traitement de l'eau, à faire un stage non rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), du 24 mai au 3 juin 2022, et ce, conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A45-04-2022
(Création d'un poste de chargé de projet)

ATTENDU QUE l'évolution démographique prévue par les villes membres au cours des prochaines années entraîne des besoins grandissants en matière d'eau potable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU la résolution A28-03-2022 du 28 mars dernier par laquelle le conseil d'administration de Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

ATTENDU QUE ce programme prévoit d'importants travaux d'infrastructures au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE l'ampleur des projets actuels et à venir démontrent la nécessité de créer un deuxième poste de chargé de projet pour soutenir l'organisation dans la réalisation de ses activités et lui permettre de répondre aux nombreux défis qui en découlent;

ATTENDU QUE le budget 2022 adopté par la résolution A51-12-2021 prévoyait les crédits budgétaires nécessaire à l'ajout de ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM, sur recommandation de la directrice générale Madame Chantal Marceau, autorise la création d'un poste de chargé de projet.

QUE la rémunération annuelle de ce poste soit fixée à 90 000 \$ et que les conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'*Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A46-04-2022

(Création d'un poste de technicien automatisation et contrôle et abolition du poste d'opérateur d'usine régulier à temps complet (horaire de jour))

ATTENDU la vacance du poste d'opérateur d'usine régulier à temps complet (horaire de jour) en date du 25 avril 2022, suite à la nomination de son détenteur à un autre poste;

ATTENDU QUE la Direction de la Régie a revu et priorisé ses besoins organisationnels et recommande que ce poste soit aboli;

ATTENDU QUE les responsabilités liées au développement, au support et à l'entretien des systèmes d'automatisation et de contrôle de l'usine et de ses stations sont grandissantes et que la cybersécurité est devenue un enjeu majeur qui requiert une vigie constante;

ATTENDU QUE la création d'un deuxième poste de technicien automatisation et contrôle permettra d'assurer la continuité des activités lors d'absence de l'un ou l'autre des titulaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

D'AUTORISER l'abolition du poste d'opérateur d'usine régulier à temps complet (horaire de jour).

D'AUTORISER la création d'un poste de technicien automatisation et contrôle.

Le tout en respect des dispositions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A47-04-2022
(Modification de la date de l'assemblée ordinaire du 24 mai 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ait lieu le 27 mai 2022 à 9h30.

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A48-04-2022
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A49-04-2022
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière